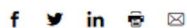


Salles-la-Source. L'association Ranimons la Cascade entre déception et combativité



Le refus de juger a été un sujet d'incompréhension pour les adhérents de l'association lors de la dernière AG.



Associations, Salles-la-Source

Publié le 27/06/2023 à 05:13

Correspondant



Écouter cet article

Powered by ETX Studio

00:00/01:45

Dernièrement s'est déroulée à Salles-la-Source l'Assemblée Générale de l'association "Ranimons la cascade !". Quarante personnes étaient présentes ou représentées, de quoi prouver que, treize ans après sa création, la dynamique est encore bien présente. Christine Tapie a recensé les actions menées en 2022, avec notamment une grande soirée sur l'eau et le Causse Comtal ou encore la création d'un magnet sur la cascade, disponible à l'Atelier et qui permet de soutenir l'association. Puis elle a présenté les comptes qui sont un peu insuffisants à l'égard des échéances judiciaires à venir. Pour cela, un appel à dons a été lancé auprès des adhérents qui apparaît déjà comme fructueux et tous ceux qui comprennent les enjeux de ce dossier pourtant long et complexe...

La déception vient du récent refus de juger de la cour d'appel administrative de Toulouse : pour les juges, l'État aurait dû être présent et "Ranimons la cascade !" ne peut former "tierce opposition". L'État *"aurait donc perdu, selon l'avocat de l'association, par refus du combat, en oubliant au passage les préconisations de la mission ministérielle venue clarifier le dossier en 2015"*. Un recours devant le Conseil d'État a été acté du fait que *"beaucoup de jurisprudences autorisent des associations à intervenir en cas de défaillance de l'État"*.

Selon les conseils de l'association, *"il y a forcément un moyen juridique de prouver que le barrage construit en 1931, et le second moins connu construit vers 1982 ne sont pas antérieurs à la révolution française"*, comme affirmé dans les dossiers et devant les tribunaux...

Une petite lueur d'espoir a été ouverte par un appel personnel du préfet à Yves Garric, vice-président, la veille de l'assemblée générale, lui disant son *"engagement à prendre au sérieux ce dossier"*. Faisant le pari du dialogue, l'association ne lancera aucune nouvelle procédure contre l'État avant la rentrée.